BNTRA

par délégation d'AFNOR

BUREAU de NORMALISATION des TRANSPORTS, des ROUTES et de leurs AMÉNAGEMENTS

COLLECTIVITÉS, DEVENEZ ACTEUR DE LA NORMALISATION VOLONTAIRE

Portez les attentes de votre collectivité au sein des commissions de normalisation du BNTRA pour des normes adaptées à vos territoires

- ➔ Optimiser vos dépenses en définissant les produits et services répondant à vos besoins
- ➔ Assurez-vous d'une meilleure maitrise des règles de l'art lors de la rédaction de vos marchés
- ➔ Développez gratuitement l'expertise de vos agents

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'expertise technique n'est pas nécessaire pour prendre part à la normalisation et exprimer vos attentes. Et la participation de vos agents est gratuite !

Qu'est-ce qu'une norme volontaire ?

Élaborée par consensus par et pour les acteurs économiques et les bénéficiaires, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Le **Bureau de Normalisation des Transports, des Routes et de leurs Aménagements** (BNTRA) est l'un des bureaux de normalisation sectoriels français.

Il couvre, par délégation de l'AFNOR, les secteurs de la géotechnique, de la route et de ses équipements, des ouvrages d'arts ainsi que l'ingénierie du trafic.

Il anime **32 commissions de normalisation** qui élaborent les normes françaises, et participent aux côtés des autres pays à l'élaboration des normes européennes et internationales.

Le BNTRA est hébergé par le Cerema, centre d'expertise partagé entre l'État et les collectivités.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Devenez membre de l'une des 32 commissions de normalisation du BNTRA

Une commission de normalisation se réunit en moyenne 1 à 4 fois par an selon des modalités qui alternent entre le présentiel, l'hybride et le distanciel.

CHAUSSÉES ET TERRASSEMENTS

11 commissions de normalisation

- Aménagements de voiries et espaces publics (CN AVEP)
- Repérage avant travaux de l'amiante (CN RAT)
- Granulats (CN GRA)
- Terrassements (CN T)
- Dimensionnement de chaussées (CN DC)
- Enrobés (CN E)
- Revêtements superficiels (CN RS)
- Assises de chaussées (CN AC)
- Essais relatifs aux chaussées (CN EC)
- Caractéristiques de surface des routes et aérodromes (CN CdS)
- Chaussées en béton (CN CB)

Exemple de norme dans la CN AVEP

PR NF P98-332 «Chaussées et dépendances - Règles de distance entre les réseaux enterrés et règles de voisinage entre les réseaux et les végétaux»

ITS

6 commissions de normalisation

- Péage routier et appel d'urgence (CN PRAU)
- Gestion de flotte et fret (CN 02)
- Transport public (CN 03)
- Information aux voyageurs (CN 04)
- Données routières et régulation du trafic (CN D2RT)
- Systèmes coopératifs (CN 16)

Exemple de norme dans la CN D2RT

PR NF P99-060 «Régulation du trafic routier - Carrefours à feux - Conditions de mise en œuvre des équipements»

EQUIPEMENTS DE LA ROUTE

6 commissions de normalisation

- Dispositifs de retenue routiers (CN DRR)
- Signalisation routière horizontale (CN SH)
- Signalisation routière verticale (CN SRV)
- Écrans anti-bruit (CN EA)
- Infrastructures routières et mobilités automatisées (CN IRMA)
- Candélabres (CN CAND)

Exemple de norme dans la CN DRR

PR NF P98-426 «Barrières de sécurité routières - Séparateurs et murets en béton coulé en place, modèles DBA, GBA et MVL - Composition, fonctionnement et éléments constitutifs»

GÉOTECHNIQUE

5 commissions de normalisation

- Équipements de protection paravalanches et pare-blocs (CN PAB)
- Géosynthétiques (CN GSY)
- Justification des ouvrages géotechniques (CN JOG)
- Exécution des travaux géotechniques (CN ETG)
- Reconnaissance et essais géotechniques (CN REG)

Exemple de norme dans la CN PAB

PR NF P95-308 «Équipements de protection contre les éboulements rocheux - Écrans de filets»

OUVRAGES D'ART

4 commissions de normalisation

- Réparation des ouvrages d'art (CN ROA)
- Appareils d'appuis structuraux (CN T47A)
- Calcul des structures en béton (CN EC2)
- Essais joints de chaussées (CN EJC)

Exemple de norme dans la CN ROA

PR FD P95-100 «Ouvrages d'art - Protection, réparation et renforcement des ouvrages en béton et en maçonnerie - Guide d'utilisation des normes NF P95-100 et aide au choix des principes et méthodes de réparation des ouvrages»

TÉMOIGNAGES

Ils portent les intérêts de leur collectivité au sein d'une commission de normalisation

“ Le Département de l'Isère assure la gestion de 4680 km de routes. Soumises à divers aléas, ces routes font l'objet d'une surveillance et d'un entretien particuliers. Dans le but d'optimiser les processus, les agents du Département assurent une veille technique et participent activement à plusieurs groupes de travail nationaux. **Convaincus de l'intérêt des échanges et du partage d'expériences** dans l'évolution des normes, **nous avons intégré depuis plusieurs années les commissions de normalisation du BNTRA**.
Notre participation a été très active dans la commission de normalisation « Équipements de protection paravalanches et pare-blocs » qui a abouti à un document pratique et de facile application pour tous les maîtres d'ouvrages publics. ”

Gabriela CHACON
Référente risques naturels, Chargée d'opérations au Département de l'Isère
Membre de la commission de normalisation « Équipements de protection paravalanches et pare-blocs »

“ Tous les textes de référence et notamment les normes et guides imposent au gestionnaire de fixer nombre d'exigences dans la réalisation des travaux qui peuvent être très techniques. [...]
Il arrive encore trop souvent que certains bureaux d'études et entreprises ne sachent pas que telle ou telle norme a été révisée. Il est donc du devoir du maître d'ouvrage en tant qu'acteur sachant d'être (in)formé sur ces mises à jour et de le relayer à ses prestataires **afin que les travaux qu'il programme et finance soient les plus pertinents et pérennes possibles**.
Je participe activement aux travaux de la commission de normalisation «réparation des ouvrages d'art» depuis 2015 afin de porter la voix des maîtres d'ouvrage mais mon champ d'expertise reste limité. **Chaque gestionnaire en fonction de son territoire est confronté à des problématiques particulières** qu'il traite avec succès mais sans en faire profiter la communauté professionnelle. Il existe donc un potentiel de savoirs et de compétences non valorisés et qui serait très profitable pour la mise à jour des règles de l'art et notamment la révision des normes de la série NF P95 100. Le travail est certes de longue haleine et nécessite de l'investissement en temps mais **la participation aux groupes permet à ses membres d'avoir de riches échanges lors des confrontations de points de vue. Par ailleurs, l'accessibilité aux agents territoriaux volontaires est simple, gratuite et bien encadrée par le BNTRA. C'est à mon sens pour toutes ces raisons que la commission de normalisation Réparation des Ouvrages d'Art a besoin de plus de représentants des collectivités territoriales. ”**

Sébastien FYON
Chef du Service Ouvrages d'Art à la Direction des Infrastructures de Mobilité au Département de l'Allier
Membre de la commission de normalisation « Réparation des Ouvrages d'Art »

PLUS D'INFORMATIONS SUR **L'ACTIVITÉ DU BNTRA**

POUR NOUS **CONTACTER** **bntra@cerema.fr**

BNTRA
BUREAU de NORMALISATION des TRANSPORTS, des ROUTES et de leurs AMÉNAGEMENTS
par délégation d'AFNOR